

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025
LISTE DES DELIBERATIONS

N°	OBJET	VOTE
2025/18	Délibération Election du Président de séance pour l'arrêt du compte financier unique 2024 de la commune	Pour à l'unanimité
2025/19	Délibération Arrêt du Compte Financier Unique 2024 de la Commune	Pour à l'unanimité
2025/20	Délibération Affectation des résultats de la Commune de l'exercice 2024 sur 2025	Pour à l'unanimité
2025/21	Délibération Rapport sur le budget 2024 de la Commune et débat d'orientations budgétaires pour 2025	Pour à l'unanimité
2025/22	Délibération Fiscalité directe locale : vote des taux de la taxe foncière sur le foncier bâti et non bâti, et de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires – année 2025	Pour à l'unanimité
2025/23	Délibération Bilan des acquisitions et des cessions immobilières au titre de l'année 2024	Pour à l'unanimité
2025/24	Délibération Bilan des marchés publics supérieurs à 90 000€ HT notifiés en 2024	Pour à l'unanimité
2025/25	Délibération Adhésion à la convention de partenariat du Département des Bouches-du-Rhône pour la lutte contre les frelons asiatique et oriental	Pour à l'unanimité
2025/26	Délibération Contribution au fonds de solidarité pour le logement au titre de l'année 2025	Pour à l'unanimité
2025/27	Délibération Renouvellement de la certification PEFC de la forêt communale de Novea pour cinq ans (2025 à 2029)	Pour à l'unanimité
2025/28	Délibération Appel à projet action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique (ACTEE) PRO-INNO-66 - Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR)	Pour à l'unanimité
2025/29	Délibération Acquisition de la parcelle A 239 d'une superficie de 8497m ² située au ROUGADOU à Novea appartenant à Monsieur Marc CHABAS	Pour à l'unanimité
2025/30	Délibération Acceptation de la cession à l'euro symbolique de la parcelle AM275 par UNICIL à la Commune	Pour à l'unanimité
2025/31	Délibération Autorisation de signature d'une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Départemental 13 et la Commune de Novea pour l'implantation et l'entretien d'un feu dit récompense sur la route départementale 29B	Pour à l'unanimité
2025/32	Délibération Convention de partenariat entre Avignon Festival & Compagnies (AF&C) et la Commune de Novea	Pour à l'unanimité

N°	OBJET	VOTE
2025/33	Délibération Mise à disposition de salles de musique à la Malautière a Ensemble en musique et signature d'une convention	Pour à l'unanimité
2025/34	Délibération Mise à disposition d'une salle de peinture à la Malautière à la CLAU et signature d'une convention	Pour à l'unanimité
2025/35	Délibération Mise à disposition d'une salle (grande salle) à la Malautière à différentes associations et signature de conventions	Pour à l'unanimité
2025/36	Délibération Mise à disposition du stade du Moulin dans le cadre du tournoi national Maurice REVELLO	Pour à l'unanimité
2025/37	Délibération Subventions allouées aux associations au titre de l'année 2025 (tranche 1)	Pour à l'unanimité
2025/38	Délibération Aide financière allouée à l'association des Amis de la Gendarmerie pour l'année 2025	Pour à l'unanimité
2025/39	Délibération Aide financière allouée à l'association des Juges consulaires du tribunal de Tarascon pour l'année 2025	Pour à l'unanimité
2025/40	Délibération Subvention allouée au ccas au titre de l'exercice 2025	Pour à l'unanimité
2025/41	Délibération Adoption de la tarification et du règlement intérieur du camp d'été 2025	Pour à l'unanimité
2025/42	Délibération Convention de partenariat entre la Maison de retraite publique La Durance et la Commune de Nove	Pour à l'unanimité
2025/43	Délibération Renouvellement de mise à disposition d'un fonctionnaire au Syndicat Intercommunal du ROUGADOU	Pour à l'unanimité

SLOW

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/18

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR L'ARRET DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire expose :

L'article L2121-14, alinéa 2, du Code Général des Collectivités Territoriales, mentionne : « Dans les séances où le Compte Administratif du Président est débattu, le Conseil Municipal élit son Président ».

La DGFIP a confirmé que cet article s'applique aussi pour le Compte Financier Unique.

Ainsi, il est proposé Madame Edith LANDREAU, afin d'assurer la présidence de séance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, et après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE. Décide d'élire Madame Edith LANDREAU, Présidente de séance, en application de l'article L2121-14, alinéa 2, du CGCT pour le point à l'ordre du jour concernant l'arrêt du Compte Financier Unique de la Commune pour l'exercice 2024.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI

Le Maire,
Georges JULLIEN

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 25
Nombre de suffrages exprimés : 28
Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/19

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : Georges JULLIEN

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : ARRET DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DE LA COMMUNE

Madame Edith LANDREAU, Présidente de séance, expose :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2021/36 du 16 mars 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Noves ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame Edith LANDREAU, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1. Approuve le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Noves.

ARTICLE 2. Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RAPPORT SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES

En application de l'article 107 de la loi NOTRe, qui a modifié l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient d'établir une note de présentation synthétique retracant brièvement la synthèse des résultats 2024.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2023	0	479 936,28	0	508 893,51	0,00	988 829,79
Opérations de l'exercice	6 805 072,77	7 260 578,25	3 441 677,37	3 675 108,40	10 246 750,14	11 924 516,44
Total :	6 805 072,77	7 740 514,53	3 441 677,37	4 184 001,91	10 246 750,14	12 913 346,23
Restes à réaliser	0	0	1 678 070,28	1 183 623,80	1 678 070,28	1 183 623,80
Totaux cumulés :	6 805 072,77	7 740 514,53	5 119 747,65	5 367 625,71	11 924 820,42	13 108 140,24
Résultats 2024 :		935 441,76		247 878,06		1 183 319,82

Année	Résultat Fonctionnement	Résultat Investissement	Excédent
2020	3 972 331,98	-2 010 358,37	1 961 973,61
2021	2 537 169,28	-1 686 722,72	850 446,56
2022	914 334,46	-25 540,91	888 793,55
2023	1 001 291,46	-624 055,22	377 236,24
2024	935 441,76	247 878,06	1 183 319,82

1. BILAN DES INVESTISSEMENTS

Les principales actions d'investissement au titre de 2024 sont les suivantes :

- installation d'un skate-park et d'un pumptrack à Noves,
- acquisition en pleine propriété du centre de loisirs de Villargelle,
- création d'une superette multi-services au hameau des Paluds,
- création d'une station de lavage pour les arboriculteurs,
- aménagement de la zone Durance,
- aménagement et mise en sécurité de la route de Cabannes.

S2LOW

- extension de la vidéosurveillance au hameau des Paluds,
- acquisition du hangar au sud de la Maison de santé.

2. LA DETTE

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû est de 2 169 113€.

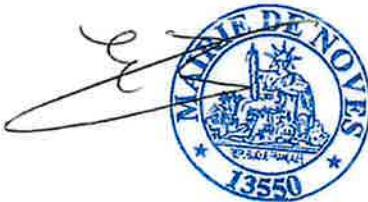
Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



La Présidente de séance,
Edith LANDREAU



The seal of the commune of Noyers, featuring a circular design with the text "NOYERS" at the top and "13550" at the bottom, and a central illustration of a church or similar building.

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/20

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE DE L'EXERCICE 2024 SUR 2025

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Municipal de la commune de NOVES, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 :

- statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement, soit :	935 441,76
- constate le résultat d'investissement cumulé, soit :	742 324,54€
- constate les restes à réaliser d'investissement en dépenses, soit :	- 494 446,48€

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. D'affecter au R001 la somme de 742 324,54€ en recettes d'investissement.

ARTICLE 2. D'affecter au R002 la somme de 935 441,76€, correspondant à l'excédent de fonctionnement.

ARTICLE 3. D'inscrire ces écritures au budget primitif 2025 de la Commune.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI

Le Maire,
Georges JULLIEN



Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/21

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : RAPPORT SUR LE BUDGET 2024 DE LA COMMUNE ET DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Compte tenu des dispositions de l'article 107 de la loi NOTRe qui a modifié l'article L2312-1 du CGCT relatif au débat sur les orientations budgétaires, il convient de compléter ce débat par un rapport sur les engagements donnés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ces dispositions ne remettent pas en cause la loi sur l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992.

Chaque membre du conseil municipal a été destinataire d'un rapport sur l'antériorité budgétaire et son analyse financière en ratios de structures ainsi que sur les principaux projets d'investissement qui seront financés en 2025.

Ainsi en application de cette loi, le débat sur les orientations budgétaires pour 2025 pour le budget principal a eu lieu.

Après en avoir débattu, le conseil municipal vote que :

ARTICLE 1. Le rapport sur le budget 2024 de la Commune est adopté.

ARTICLE 2. Le débat sur les orientations budgétaires 2025 a eu lieu.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN




MAIRIE DE NOVES
13550

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/22

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent ://

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LE FONCIER BATI ET NON BATI, ET DE LA TAXE D'HABITATION POUR LES RESIDENCES SECONDAIRES – ANNEE 2025

Monsieur Le Maire expose :

La présentation du rapport d'orientations budgétaires pour 2025 lors de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2025 a fait apparaître que les résultats des deux sections, le taux d'endettement, et la poursuite de la maîtrise des comptes en 2025, ne nécessitent pas l'augmentation des taux de la fiscalité directe locale.

Il est donc proposé le maintien en 2025 des taux communaux pour les taxes du foncier bâti et du foncier non bâti, et la taxe d'habitation appliquée hors résidences principales.

M. le Maire rappelle que depuis 2021 la commune ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette perte de ressource a été compensée, mais avec perte fiscale, par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

M. le Maire propose que les taux votés en 2024 soient maintenus :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,18% (18,13% + 15,05%)

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,54%

Taxe habitation (hors résidences principales) : 11,28%

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. De définir les taux suivants de la fiscalité directe locale pour 2025 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,18%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,54%

Taxe habitation (hors résidences principales) : 11,28%

ARTICLE 2. D'appliquer ces taux à l'imprimé 1259 dès qu'il sera mis à disposition de la Commune.

ARTICLE 3. D'inscrire les recettes inhérentes en conséquence au Budget Primitif 2025.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN



Mairie de NOVES
13550

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/23

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal également convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Monsieur Le Maire expose :

Considérant les dispositions de l'article L2241-1 alinéa 2 du C.G.C.T, qui rappelle qu'un bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur la Commune au cours de l'année doit être transmis à chaque élu de l'assemblée délibérante.

Le bilan ci-après est annexé au compte financier unique de la Commune :

Acquisitions foncières		Propriétaire	Section et n° parcelle	Adresse	Prix
Date	Nature				
07/08/2024	Bâtiment et terrain 528 m ²	Fratrie GUINTRAND	AM284	route de Molleges	150.000€
31/08/2024	Friche arborée 350 m ²	Département des Bouches-du-Rhône	B174	chemin de la Malautière	0€
28/11/2024	Bâtiment & terrains	SIVU de Villargelle	F876 F1152 F1545 F1735	405 chemin du Château de Villargelle	495.216€
12/12/2024	Terrain 530 m ²	ASA de Noves	AL41	chemin du Moulin des filles	0€

SLOW

Cessions foncières					
Date	Nature	Propriétaire	Section et n° parcelle	Adresse	Prix
20/08/2024	parcelle de 85 m ²	Commune de Boulbon	B60	lieu-dit Saint Jullien Boulbon	0€
6/11/2024	parcelle de 790 m ²	Viviane BERNARD Jean-Pierre PIRSCH	AH121	chemin de la prise d'eau	800€

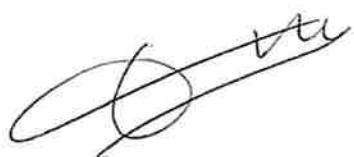
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE UNIQUE. De prendre acte du bilan ci-dessus.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN



Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/24

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : BILAN DES MARCHES PUBLICS SUPERIEURS A 90 000€ HT NOTIFYÉS EN 2024

Monsieur Le Maire expose :

Les données essentielles des marchés publics supérieurs à 90.000€ HT sont visibles sur le site du profile acheteur de la Commune : <https://webmarche.adullact.org>.

Ci-après la liste récapitulative.

NUMERO	NOM	TITULAIRE	MONTANT H.T
2023_08 lot 3	Station de lavage : clôture portail	ESPACS	16.717€
2023_08 lot 4	Station de lavage : équipements électriques électromécaniques	MICHELIER	75.746€
2024_01 lot 1	Assurance dommages aux biens (4 ans)	AXA	184.202,12€
2024_01 lot 2	Assurance responsabilités civiles (4 ans)	AREAS & PNDS	26.447,40€
2024_01 lot 3	Assurance véhicules (4 ans)	SMACL	61.429,40€
2024_01 lot 5	Assurance protection juridique (4 ans)	CFDP	6.039,70€
2024_01 lot 6	Assurance protection fonctionnelle (4 ans)	SMACL	2.666,90€

2024_01 lot 7	Assurance risques Cyber (4 ans)	GENERALI IARD & CYBER COVER	1.247,53€
2024_02	Station de lavage relance terrassement, maçonnerie, VRD	MIDI TRAVAUX	270.330€
2024_03	Tracteur-épareuse	PAGES	91.000€
2024_04 lot 1	Zone Durance : aménagements	COMPAGNIE DES FORESTIERS	121.809€
2024_04 lot 2	Zone Durance : fourniture signalétiques, balisages et panneaux	BOIS&VIA	54.875€
2024_05 lot 1	Paluds superette : VRD - gros œuvre	4M MEREU	82.558€
2024_05 lot 2	Paluds superette : menuiseries extérieures	VERANDA DU SUD	27.554€
2024_05 lot 3	Paluds superette : cloisons isolation	ISOLIS	36.498,80€
2024_05 lot 5	Paluds superette : revêtements de sol	ALPILLES CONSTRUCTION	26.412,30€
2024_05 lot 6	Paluds superette : peinture	LAGARDE	6.953,44€
2024_05 lot 7	Paluds superette : électricité	FAUCHE	32.021,16€
2024_05 lot 8	Paluds superette : plomberie CVC	DELABRE	54.878,20€
2024_05 lot 9	Paluds superette : équipements de cuisine	FROID CUISINE	42.658,80€

Cette liste est annexée au compte financier unique 2024 de la Commune.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE UNIQUE. De prendre acte de la liste ci-dessus.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
 Daniel FERRETTI

Le Maire,
 Georges JULLIEN

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/25

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : ADHESION A LA CONVENTION DE PARTENARIAT DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE POUR LA LUTTE CONTRE LES FRELONS ASIATIQUES ET ORIENTAUX

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de partenariat 2025- 2027 pour la lutte contre le frelon asiatique et oriental proposée par le Département des Bouches-du-Rhône.

En effet, le Département des Bouches-du-Rhône souhaite se mobiliser pour répondre à la demande d'une action efficiente et coordonnée au niveau départemental venant des apiculteurs mais aussi de la population inquiète de la prolifération du frelon asiatique et oriental.

Et le Département des Bouches-du-Rhône propose de coordonner une action départementale « le plan départemental de lutte contre le frelon asiatique et oriental » en apportant aux collectivités partenaires des moyens pour agir en matière de piégeage sélectif et pour la destruction des nids avec :

- la mise en relation des communes partenaires avec la FREDON PACA et le Groupement de Défense Sanitaire Apicole des Bouches-du-Rhône (GDSA 13), experts de la lutte contre les frelons invasifs ;
- la mise en place d'un réseau de référents communaux formés aux enjeux des frelons invasifs ;
- une aide financière aux communes ou leurs groupements, qui le demandent, pour l'achat de pièges sélectifs au titre du dispositif d'aide aux communes « Aide à la transition écologique – biodiversité » ;
- la mise à disposition des communes d'un modèle de convention de mise à disposition des pièges sélectifs pour les particuliers ;
- une aide financière aux particuliers, qui le demandent, de 50 % (plafonnée à 100 € par intervention) pour la destruction des nids de frelons invasifs.

SLOW

Les signataires s'engagent, dans le respect de leurs compétences propres, à favoriser la coopération dans la mise en œuvre des engagements et objectifs fixés par la présente convention.

La Commune s'engage quant à elle à :

- désigner un référent communal « frelon » ;
- intégrer et participer au réseau local de piégeages de frelons invasifs du GDSA 13.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1. Approuve la convention proposée par le Département des Bouches-du-Rhône.

ARTICLE 2. Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ARTICLE 3. S'engage à désigner un référent communal « frelon » sur la Commune.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULIEN



Mairie de NOVES
13550
Bouches-du-Rhône

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/26

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent ://

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : CONTRIBUTION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire expose :

Depuis 2005, le fonds de solidarité pour le logement (FSL) est assuré par le Département. Or, la crise du logement particulièrement aiguë ne peut nous laisser insensible. En effet, comme nous le fait à juste titre remarquer le Département, la crise du logement doit faire appel à la solidarité de tous les partenaires.

Ainsi, par courrier en date du 15 juillet, le Conseil Départemental sollicite les communes pour une participation volontaire de 0,30€ par habitant.

Cette contribution des communes permet de mener une politique d'insertion par le logement dans de meilleures conditions, en renforçant les aides financières aux ménages et les mesures d'accompagnement.

Il est à noter que Noves est particulièrement consciente de ce problème et a créé, pour rappel, cinq chambres d'accueil d'urgence en 2007.

Ainsi, il est proposé de participer à hauteur de 0,30€ par habitant, sur la base de la population officiellement recensée au 1^{er} janvier 2025, soit 5986 habitants.

En conséquence, la participation au fonds de solidarité pour le logement en 2025 sera de 1.795,80€.

Vu l'article L.5217-2 IV du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 90 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;

Vu la délibération n° 113 du 23 juillet 2004 et réactualisée par délibération n° 2 du 14 février 2020 du Département ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. De mettre en œuvre sur la Commune le Fonds de Solidarité pour le Logement au titre de l'année 2025.

ARTICLE 2. De voter une participation de 0,30€ par habitant, soit 1.795,80€ pour l'année 2025, selon le dernier recensement général de la population de 5986 habitants sur la Commune de Noves.

ARTICLE 3. De notifier cette délibération à Madame la Présidente du Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

ARTICLE 4. La présente délibération sera transmise à la Chef du Service de Gestion Comptable de Châteaurenard dès qu'elle sera rendue exécutoire.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN



Mairie de NOVES
13550

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/27

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION PEFC DE LA FORET COMMUNALE DE NOVES POUR CINQ ANS (2025 à 2029)

Monsieur Le Maire expose :

La forêt communale de Noves était engagée certifiée PEFC (Programme de reconnaissance des forêts certifiées) pour la période 2020-2024.

L'ensemble de ces règles de gestion forestière durable en vigueur ont été transmises à l'assemblée (document PEFC/FR ST 1003-1 : 2016).

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre cet engagement pour une nouvelle période de cinq ans de 2025 à 2029.

La contribution pour les 107,25 hectares aujourd'hui de forêt communale pour Noves sera de 221,12€ pour les cinq ans, soit 44,22€ par an.

Après avoir pris connaissance des informations et pièces relatives aux modalités d'engagement au Programme de reconnaissance des forêts certifiées (PEFC), le conseil municipal décide :

ARTICLE 1. D'adhérer, pour l'ensemble de la forêt communale que Noves possède en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une période de 5 ans.

ARTICLE 2. De s'engager à respecter et faire respecter à toute personne intervenant dans la forêt de Noves les règles de gestion forestière durable en vigueur (PEFC/FR ST 1003-1 : 2016).

SLOW

ARTICLE 3. D'accepter les visites de contrôle en forêt par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur et autorise à titre confidentiel à consulter tous les documents conservés à minima pendant 5 ans, permettant de justifier le respect des règles de gestion forestière durable en vigueur.

ARTICLE 4. De mettre en place les actions correctives qui seront demandées par PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur en cas de pratiques forestières non conformes, sous peine d'exclusion du système de certification PEFC.

ARTICLE 5. D'accepter que la participation au système PEFC soit rendue publique.

ARTICLE 6. De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

ARTICLE 7. D'accepter le fait que la démarche PEFC s'inscrit dans un processus d'amélioration continue et qu'en conséquence les règles de la gestion forestière durable peuvent évoluer.

ARTICLE 8. De s'acquitter de la contribution financière auprès de PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit aujourd'hui 44,22€ par an pour 107,25 hectares de forêt communale.

ARTICLE 9. De désigner Monsieur le Maire pour accomplir les formalités nécessaires à cet engagement et signer les différents formulaires d'engagement.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance

Daniel FERRETTI



Le Maire,

Georges JULLIEN



The seal of the Mairie de Noves, featuring a coat of arms with a castle and a river, surrounded by the text "MAIRIE DE NOVES" and the year "13550".

Commune de Noves – 13550**Conseil municipal du 11 mars 2025**

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/28

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : APPEL A PROJET ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (ACTEE) PRO-INNO-66 - FEDERATION NATIONALE DES COLLECTIVITES CONCEDANTES ET REGIES (FNCCR)

Monsieur Le Maire expose :

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du programme CEE ACTEE+, référencé PRO-INNO-66. Ce programme, apporte un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE+ vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'appel à projet PRO-INNO-66, Eyrages, Fonvieille, les Saintes-Maries-de-la-Mer, Maussanne-les-Alpilles, le SMED13, la communauté d'agglomérations Terre de Provence et Noves ont déposé une candidature commune, portée par le SMED13.

Le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP PRO-INNO-66.

Les dépenses éligibles sont de différentes natures :

- Poste d'économie de flux ;
- Acquisition d'outils de mesure et suivi des consommations énergétiques ;
- Etudes techniques ;
- Missions de maîtrise d'œuvre ;
- Prestations d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) et sensibilisation.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Pour Noves, les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

LOT 3 Etudes énergétiques

- Centre d'accueil et de loisirs de Villargelle

Un audit énergétique a été réalisé en avril 2024. Un complément est nécessaire pour intégrer un usage supplémentaire du bâtiment, la qualité de l'air et le confort d'été, afin de définir un programme de travaux plus ambitieux.

Coût estimé : 5.000€ HT

Aide allouée : 4.000€ HT

LOT 4 Maîtrise d'œuvre

- Bureaux du site communal des 3 Vergers

Rénovation énergétique globale des bureaux pour atteindre le niveau BBC rénovation.

Coût estimé : 46.400€ HT

Aide allouée : 27.840€ HT

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par le SMED13, coordinateur, et dont Noves est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE ;

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

ARTICLE 1. Valide la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP PRO-INNO-66.

ARTICLE 2. Valide le montage et le fonctionnement du groupement porté par le SMED 13.

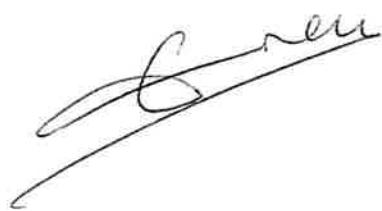
ARTICLE 3. Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

ARTICLE 4. Autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP PRO-INNO-66 et retenue par le Jury ACTEE.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN



Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/29

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE A 239 D'UNE SUPERFICIE DE 8497M² SITUÉE AU ROUGADOU A NOVES APPARTENANT A MONSIEUR MARC CHABAS

Madame Céline CASSAGNES expose :

Monsieur Marc CHABAS est propriétaire de la parcelle cadastrée A 239 située au ROUGADOU à Noves. Cette parcelle a une superficie de 8497m².

L'Office National des Forêts, qui a en charge le domaine forestier communal, a identifié cette parcelle comme critique, car elle se situe dans la montée du Vallon de la Roque, et particulièrement exposée au Mistral.

En cas d'incendie, qui pourrait partir surtout de la route Châteaurenard-Noves, et lors de grand vent, le feu pourrait remonter par ce vallon, pour ensuite brûler la forêt communale du ROUGADOU sur le plateau – comme cela s'est déjà produit par le passé.

Aussi, la Commune souhaite acquérir cette parcelle, enclavée au milieu de la forêt communale, afin de confier sa gestion et son entretien à l'ONF, et diminuer ainsi ce risque important d'incendie.

Vu la promesse de vente en date du 9 janvier 2025, où Monsieur Marc CHABAS propose de la céder à l'amiable à la Commune pour un prix de 0,50€ le mètre carré, soit pour un montant total de 4 248,50€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. D'acquérir la parcelle de Monsieur Marc CHABAS située au ROUGADOU, cadastrée section A 239 et d'une superficie de 8497m² pour un montant total de quatre mille deux cent quarante-huit euros et cinquante centimes.

ARTICLE 2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte inhérent et de désigner Maître MEUROT Sandrine, notaire à Noves, pour établir l'acte de vente. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.

ARTICLE 3. De rappeler que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget principal 2025 de la Commune.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN



Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/30

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : ACCEPTATION DE LA CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE AM275 PAR UNICIL A LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose :

La société UNICIL possède la parcelle AM275. Elle a accepté de la céder à la Commune pour un euro symbolique afin de rendre possible l'agrandissement et la sécurisation à son entrée du chemin de la Muscadelle.

Un plan a été communiqué au conseil municipal où apparaît la parcelle AM275 en couleur bleue.

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L3211-14 et L3221-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-37,

Vu la délibération d'UNICIL en date du 6 février 2025 approuvant la cession de la parcelle AM275 longeant le chemin de la Muscadelle à Noves pour un euro symbolique au bénéfice de la Commune,

Considérant que le prix de commercialisation de la parcelle est inférieur au seuil de consultation de France Domaine,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

ARTICLE 1. Décide d'accepter la cession à l'euro symbolique par UNICIL de la parcelle AM275.

ARTICLE 2. Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte inhérent.

ARTICLE 3. Précise que les frais de cet acte seront à la charge de la Commune de Noves.

ARTICLE 4. Désigne Maître Sandrine MEUROT, notaire à Noves, pour établir l'acte de cession.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN




Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/31

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAQUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 ET LA COMMUNE DE NOVES POUR L'IMPLANTATION ET L'ENTRETIEN D'UN FEU DIT RECOMPENSE SUR LA ROUTE DEPARTEMENTALE 29B

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Noves souhaite limiter la vitesse sur l'axe d'entrée sud du hameau des Paluds-de-Noves en installant un feu dit « récompense » : route des Paluds (route Départementale 29B).

Pour cela, un travail en coopération avec la Direction des routes du Département a eu lieu pour définir le lieu d'implantation optimum de ce feu, au regard des contraintes réglementaires.

Cette implantation ayant lieu sur une route départementale, il s'agit d'accepter une délégation du Conseil Départemental de responsabilité de maîtrise d'ouvrage à la Commune pour procéder aux travaux d'installation.

Vu le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental à la Commune de Noves afin d'implanter un feu dit « récompense » sur la RD 29B ;

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour une délégation de maîtrise d'ouvrage afin d'implanter un feu dit « récompense » sur la route Départementale 29B.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance

Daniel FERRETTI



Le Maire,

Georges JULLIEN



Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/32

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE AVIGNON FESTIVAL & COMPAGNIES (AF&C) ET LA COMMUNE DE NOVES

Madame Valérie COLOMBET, adjointe déléguée à la culture, expose :

Dans le cadre de l'opération « Off les murs » durant le festival Off Avignon 2024, il a été convenu entre la Commune de Noves et AVIGNON FESTIVAL & COMPAGNIES (AF&C) un certain nombre d'échanges qui constituent le partenariat qui associera en 2025 l'association et la Commune de Noves.

La présente convention a pour but de définir les conditions dans lesquelles le partenariat est conclu entre la Commune de Noves et l'association AVIGNON FESTIVAL & COMPAGNIES et précise les droits et obligations des deux contractants.

AF&C fait bénéficier à la Commune de ses outils de communication :

- dans le programme des spectacles,
- diffusion de la programmation sur le site internet www.avignonleoff.com, et sur ses applications mobiles,
- participation à la conférence de presse, aux manifestations d'ouverture, vernissages,
- diffusion de la communication mise en place par la commune pour l'évènement.

Les modalités du partenariat sont stipulées et cadrées dans la convention de partenariat entre la Commune de Noves et AF&C, dont un exemplaire a été transmis au Conseil municipal.

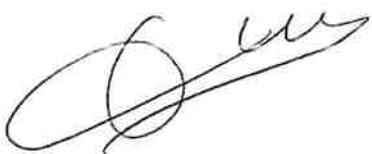
Après avoir entendu l'exposé de Madame Valérie COLOMBET, le Conseil Municipal :

ARTICLE UNIQUE. Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec AF&C, ainsi que tous les documents y afférents.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI




Le Maire,
Georges JULLIEN



NOYELLES-SUR-MER
13550

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/33

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent ://

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : MISE A DISPOSITION DE SALLES DE MUSIQUE A LA MALAUTIERE A ENSEMBLE EN MUSIQUE ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur Laurent FABRE, adjoint aux associations, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2144-3, modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 – article 27 ;

Vu la délibération n° 2015/70 en date du 9 juin 2015 portant sur la convention générale de mise à disposition de salles communales aux associations et où il a été établi la liste des associations pouvant en bénéficier ainsi que le local communal prêté aux dites associations ;

Vu la délibération n° 2021/138 en date du 15 novembre 2021 dont l'objet était la mise à disposition d'un local au Foyer des Jeunes au Relais Assistantes Maternelles « Alpilles-Montagnette » et la signature d'une nouvelle convention ;

Vu la délibération n° 2021/161 en date du 20 décembre 2021 dont l'objet était la mise à disposition d'une salle à l'espace GINOUX à la Ligue de l'Enseignement et la signature d'une convention ;

Vu la délibération n° 2022/108 en date du 26 septembre 2022 dont l'objet était la mise à disposition du bureau des permanences de la Mairie de Noves à SOLIHA ;

Vu la délibération n° 2023/28 en date du 10 mars 2023 dont l'objet était la mise à disposition d'un bureau à l'Espace Marcel GINOUX à la Ligue de l'Enseignement, à SOLIHA et à Mutuelle Provence Entreprise ;

SLOW

Vu la délibération n° 2024/176 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition d'un bureau au Foyer des Jeunes pour une permanence du Relais Petite Enfance ;

Vu la délibération n° 2024/177 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition d'un bureau à l'espace Marcel GINOUX à la ligue de l'enseignement et signature d'une convention ;

Vu la délibération n° 2024/180 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition de salles à l'ancienne école aux Paluds-de-Noves à différentes associations et signature de conventions ;

Vu la délibération n° 2024/181 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition de la maison Pellegrin aux Paluds-de-Noves à différentes associations et signature de conventions ;

Vu la délibération n° 2024/182 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition de la salle de l'amitié aux Paluds-de-Noves à différentes associations et signature de conventions ;

Aujourd'hui, il convient de compléter le tableau de la délibération n°2015/70 en date du 09/06/2015 par l'ajout des informations suivantes :

Nom de l'organisme	Nom du Directeur	Salles de musique Malautière
Ensemble en Musique	M. Aurélien LEONARD et M. Stéphane MORETTI	Salles dédiées à l'association

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition des salles de musique de la Malautière avec Ensemble en Musique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABRE, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. De compléter la délibération n° 2015/70 du 09 juin 2015 en mettant à disposition, à titre gratuit, à Ensemble en Musique, les salles de musique de la Malautière.

ARTICLE 2. De rappeler que l'association Ensemble en Musique sera soumise aux dispositions dictées par la délibération du 9 juin 2015.

ARTICLE 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec Ensemble en Musique.

ARTICLE 4. De notifier cette délibération à Ensemble en Musique.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire
George JULIEN

MAIRIE DE NOVES
13550



Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/34

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE PEINTURE A LA MALAUTIERE A LA CLAU ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION

Monsieur Laurent FABRE, adjoint aux associations, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2144-3, modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 – article 27 ;

Vu la délibération n° 2015/70 en date du 9 juin 2015 portant sur la convention générale de mise à disposition de salles communales aux associations et où il a été établi la liste des associations pouvant en bénéficier ainsi que le local communal prêté aux dites associations ;

Vu la délibération n° 2021/138 en date du 15 novembre 2021 dont l'objet était la mise à disposition d'un local au Foyer des Jeunes au Relais Assistantes Maternelles « Alpilles-Montagnette » et la signature d'une nouvelle convention ;

Vu la délibération n° 2021/161 en date du 20 décembre 2021 dont l'objet était la mise à disposition d'une salle à l'espace GINOUX à la Ligue de l'Enseignement et la signature d'une convention ;

Vu la délibération n° 2022/108 en date du 26 septembre 2022 dont l'objet était la mise à disposition du bureau des permanences de la Mairie de Noves à SOLIHA ;

Vu la délibération n° 2023/28 en date du 10 mars 2023 dont l'objet était la mise à disposition d'un bureau à l'Espace Marcel GINOUX à la Ligue de l'Enseignement, à SOLIHA et à Mutuelle Provence Entreprise ;

Vu la délibération n° 2024/176 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition d'un bureau au Foyer des Jeunes pour une permanence du Relais Petite Enfance ;

Vu la délibération n° 2024/177 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition d'un bureau à l'espace Marcel GINOUX à la ligue de l'enseignement et signature d'une convention ;

Vu la délibération n° 2024/180 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition de salles à l'ancienne école aux Paluds-de-Noves à différentes associations et signature de conventions ;

Vu la délibération n° 2024/181 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition de la maison Pellegrin aux Paluds-de-Noves à différentes associations et signature de conventions ;

Vu la délibération n° 2024/182 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition de la salle de l'amitié aux Paluds-de-Noves à différentes associations et signature de conventions ;

Aujourd'hui, il convient de compléter le tableau de la délibération n°2015/70 en date du 09/06/2015 par l'ajout des informations suivantes :

Nom de l'organisme	Nom du Directeur	Salle de peinture Malautière
La Clau	Mme Geneviève CHAIX	Salle dédiée à l'atelier peinture de l'association

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de peinture de la Malautière avec La Clau.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABRE, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. De compléter la délibération n° 2015/70 du 09 juin 2015 en mettant à disposition, à titre gratuit, à La Clau, la salle de peinture de la Malautière.

ARTICLE 2. De rappeler que La Clau sera soumise aux dispositions dictées par la délibération du 9 juin 2015.

ARTICLE 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec La Clau.

ARTICLE 4. De notifier cette délibération à La Clau.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULIEN



Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/35

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal également convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE (GRANDE SALLE) A LA MALAUTIERE A DIFFERENTES ASSOCIATIONS ET SIGNATURE DE CONVENTIONS

Monsieur Laurent FABRE, adjoint aux associations, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article L 2144-3, modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 – article 27 ;

Vu la délibération n° 2015/70 en date du 9 juin 2015 portant sur la convention générale de mise à disposition de salles communales aux associations et où il a été établi la liste des associations pouvant en bénéficier ainsi que le local communal prêté aux dites associations ;

Vu la délibération n° 2021/138 en date du 15 novembre 2021 dont l'objet était la mise à disposition d'un local au Foyer des Jeunes au Relais Assistantes Maternelles « Alpilles-Montagnette » et la signature d'une nouvelle convention ;

Vu la délibération n° 2021/161 en date du 20 décembre 2021 dont l'objet était la mise à disposition d'une salle à l'espace GINOUX à la Ligue de l'Enseignement et la signature d'une convention ;

Vu la délibération n° 2022/108 en date du 26 septembre 2022 dont l'objet était la mise à disposition du bureau des permanences de la Mairie de Noves à SOLIHA ;

Vu la délibération n° 2023/28 en date du 10 mars 2023 dont l'objet était la mise à disposition d'un bureau à l'Espace Marcel GINOUX à la Ligue de l'Enseignement, à SOLIHA et à Mutuelle Provence Entreprise ;

Vu la délibération n° 2024/176 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition d'un bureau au Foyer des Jeunes pour une permanence du Relais Petite Enfance ;

Vu la délibération n° 2024/177 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition d'un bureau à l'espace Marcel GINOUX à la ligue de l'enseignement et signature d'une convention ;

Vu la délibération n° 2024/180 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition de salles à l'ancienne école aux Paluds-de-Noves à différentes associations et signature de conventions ;

Vu la délibération n° 2024/181 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition de la maison Pellegrin aux Paluds-de-Noves à différentes associations et signature de conventions ;

Vu la délibération n° 2024/182 en date du 17 décembre 2024 dont l'objet était la mise à disposition de la salle de l'amitié aux Paluds-de-Noves à différentes associations et signature de conventions ;

Aujourd'hui, il convient de compléter le tableau de la délibération n°2015/70 en date du 09/06/2015 par l'ajout des informations suivantes :

Nom de l'organisme	Nom du Directeur	Grande salle de la Malautière
Nova Flamenca	Mme Magali RIAS	Les lundis, de 17h30 à 20h30
Ecole Saint Joseph	Mme Aurore COMMERE	Les mardis, de 15h à 16h30
Gym et Danse Club Novais	Mme Muriel CHAIX	Les mardis, de 17h à 19h et les vendredis, de 16h à 18h
Bulle d'Harmonie	Mme Virginie BEURIER	Les mercredis, de 18h15 à 19h30 et les jeudis, de 18h15 à 19h30
La Clau Ping Pong	Mme Geneviève CHAIX	Les mercredis, de 20h à 23h et les vendredis, de 20h à 23h
La Clau Yoga	Mme Geneviève CHAIX	Les jeudis, de 10h à 11h30
La Clau Qi Gong	Mme Geneviève CHAIX	Les jeudis, de 16h à 18h
La Clau Danses Traditionnelles	Mme Geneviève CHAIX	Les jeudis, de 20h à 22h30
La Clau Pilates	Mme Geneviève CHAIX	Les vendredis, de 9h45 à 10h30

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer des conventions de mise à disposition de la grande salle de la Malautière avec ces différentes associations.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABRE, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. De compléter la délibération n° 2015/70 du 09 juin 2015 en mettant à disposition, à titre gratuit, à ces différentes associations, la grande salle de la Malautière.

SLOW

ARTICLE 2. De rappeler que ces associations seront soumises aux dispositions dictées par la délibération du 9 juin 2015.

ARTICLE 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions avec ces différentes associations.

ARTICLE 4. De notifier cette délibération à ces associations.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN



SLOW

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/36

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : MISE A DISPOSITION DU STADE DU MOULIN DANS LE CADRE DU TOURNOI NATIONAL MAURICE REVELLO

Monsieur Laurent FABRE, adjoint aux associations, expose :

Les organisateurs du Tournoi Maurice Revello (ex-Tournoi de Toulon) ont pris attaché avec la Commune de Noves dans le cadre de sa 51^{ème} édition de cette compétition de football réservée aux équipes nationales Espoirs.

Cette compétition se déroulera du 2 au 15 juin 2025.

Et ils souhaiteraient utiliser le stade d'honneur de Noves comme terrain d'entraînement (1 par jour), en pelouse naturelle, pour une équipe nationale participante, du 30 mai au 14 juin 2025.

Plusieurs rencontres auront ensuite lieu au Parc des Sports d'Avignon.

Il s'agit d'autoriser cette mise à disposition du stade du Moulin dans le cadre de ce tournoi et d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention actant cette mise à disposition.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABRE, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. De mettre à disposition le stade du Moulin dans le cadre du tournoi Maurice REVELO du 30 mai au 15 juin 2025.

ARTICLE 2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention actant cette mise à disposition.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire
Georges JULLIEN



Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/37

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent ://

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2025 (TRANCHE 1)

Monsieur Laurent FABRE, adjoint aux associations, expose :

Comme chaque année les associations Novaises et Palunaises sollicitent la Commune en vue de l'attribution d'une subvention communale nécessaire à l'équilibre de leur budget.

Il est à noter que ces associations contribuent par leurs actions au développement des activités sportives, culturelles ou patriotiques essentielles à la vie de la commune.

Vu les demandes des associations dont détail ci-dessous, il convient d'acter leurs demandes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABRE, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. D'attribuer les subventions aux associations dont état ci-joint pour un total de 47 450 €.

ARTICLE 2. D'imputer cette dépense à l'article 65748 du Budget Principal 2025.

ARTICLE 3. De rappeler que le montant « non affecté » fera l'objet de délibérations ultérieures en vue d'attribuer les subventions aux associations qui auront déposé un dossier complet.

ASSOCIATIONS	Subvention
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Noves-Cabannes	1 000
Amicale des Pêcheurs	1 700

Amicale des Anciens combattants	400
Association des chiens de troupeaux	1 000
Boule de Laure	1 100
Chorale Belle Laure	400
Club taurin Paluds	1 000
Confrérie Saint Roch	1 000
Fauvette	2 900
FCPE Noves	1 000
Flash Rock' n'roll	900
Gym danse club	400
Haltérophilie club culturiste novais	2 600
La Clau	4 000
Power boxing	2 500
Randonneurs novais	300
Rugby club novais (RCNE)	20 000
Solidarité Paysans Provence Alpes	1 000
Tennis club palunais	500
Union sportive Palunaise	1 300
Traditions et patrimoine religieux de Noves	150
U.S.E.P. Paluds	500
Vélo club novais	1 800
Total :	47 450 €

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI

Le Maire,
Georges JULIEN



SLOW

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/38

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : AIDE FINANCIERE ALLOUEE A L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA GENDARMERIE POUR L'ANNEE 2025

Monsieur Laurent FABRE, adjoint délégué aux associations, expose :

Par message en date du 6 février 2025, le Président de l'association des Amis de la Gendarmerie a sollicité une aide financière auprès de la municipalité de Noves.

L'objectif de cette association est de soutenir la présence et le prestige de la Gendarmerie, et de fournir des outils (non prévus dans leur dotation annuelle) leur permettant plus d'efficacité et de rapidité dans l'accomplissement de leurs missions de plus en plus nombreuses et dangereuses.

Il est proposé d'allouer une aide financière de 100€.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FABRE, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. D'attribuer une aide financière de 100€ à l'Association des Amis de la Gendarmerie.

ARTICLE 2. D'imputer cette dépense à l'article 65748 du Budget Principal 2025.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire
Georges JULLIEN



13550

SLOW

Commune de Nove - 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/39

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : AIDE FINANCIERE ALLOUEE A L'ASSOCIATION DES JUGES CONSULAIRES DU TRIBUNAL DE TARASCON POUR L'ANNEE 2025

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 17 janvier 2025, la Présidente de l'Association des juges consulaires de Tarascon a présenté le bilan 2024 et sollicité une aide financière auprès de la municipalité de Nove. Cette association est composée de membres en exercice et honoraires du Tribunal de Commerce de Tarascon. Les juges sont des commerçants ou des chefs d'entreprise, élus par leur pairs et bénévoles. L'objet de cette association est d'apporter conseils aux entreprises en difficulté.

Les membres de l'association sont ainsi à la disposition des commerçants pour renseigner sur la sauvegarde de leur entreprise et tout faire pour les sauver.

Il est proposé d'allouer une aide financière de 200€ à l'Association des juges consulaires du Tribunal de Tarascon.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

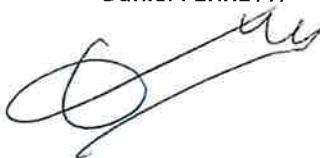
ARTICLE 1. D'attribuer une aide financière de 200€ à l'Association des juges consulaires du tribunal de Tarascon.

ARTICLE 2. D'imputer cette dépense à l'article 65748 du Budget Principal 2025.

Vote : POUR unanimité

Nove, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN



Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/40

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : SUBVENTION ALLOUEE AU CCAS AU TITRE DE L'EXERCICE 2025

Madame Mireille MEYNAUD, adjointe aux affaires sociales, expose :

Suite au conseil d'administration du CCAS de Noves le 21 février 2025, à l'analyse financière de son budget 2024 et compte tenu de l'excédent dégagé, il est proposé d'allouer au CCAS, au titre de l'exercice budgétaire pour 2025, une subvention de 60 000€ (soixante mille euros) par la Commune de Noves.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Mireille MEYNAUD, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. D'allouer au CCAS une subvention totale de 60 000€ (soixante euros) au titre de l'année 2025.

ARTICLE 2. De rappeler que les crédits nécessaires seront prévus sur le budget principal 2025 de la Commune.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN



Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/41

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent ://

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : ADOPTION DE LA TARIFICATION ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU CAMP D'ÉTÉ 2025

Madame Edith LANDREAU, adjointe déléguée à la petite enfance et à l'éducation, expose :

Chaque année, la Commune organise cet été un camp du 7 au 11 juillet.

Les activités proposées changent chaque année et la tarification évolue en fonction de ces dernières. Cette tarification est basée sur les ressources (quotient familial) et un tarif est prévu pour les fratries (dès 2 enfants) comme suit :

- tarification famille :

La prise en charge de la mairie sur le camp d'été est de 40% du prix du séjour, (transport hébergement activités, repas).

TARIFICATION Séjour d'été (par enfant) si prise en charge à 40% par la Mairie en fonction des ressources (quotient familial CAF)		
RESSOURCES	1 enfant inscrit	2 enfants inscrits
0 à 600€	216€	206€
601 à 900€	226€	216€
Plus de 900€	236€	226€
Régime MSA Et autres	226€	216€

- portail famille :

Le séjour sera comptabilisé sur la facture du mois d'août visible sur l'espace personnel du portail famille et validé en chèques.

Il est proposé aujourd'hui de créer un règlement intérieur pour le camp d'été.

La réévaluation de la tarification et la révision du règlement seront réalisées chaque année en fonction de l'activité proposée.

Un exemplaire a été transmis à tous les membres du conseil municipal avec la convocation pour le conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Edith LANDREAU, le conseil municipal décide :

ARTICLE 1. D'adopter la proposition de tarification et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

ARTICLE 2. De prendre note que les dispositions ci-dessus évolueront automatiquement au regard de la réglementation en vigueur.

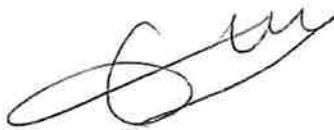
ARTICLE 3. D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

ARTICLE 4. D'adopter le règlement intérieur du camp d'été 2025.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN



Mairie de NOVES
13550

SLOW

Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 29
Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/42

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE LA DURANCE ET LA COMMUNE DE NOVES

Madame Edith LANDREAU, adjointe déléguée à la petite enfance et à l'éducation, expose :

La présente convention a pour but de créer un lien intergénérationnel enfants-résidents et également de maintenir un apport culturel aux résidents.

Les modalités du partenariat sont stipulées et cadrées dans la convention de partenariat entre la Maison de retraite publique La Durance et la Commune de Noves, dont un exemplaire a été transmis au Conseil municipal.

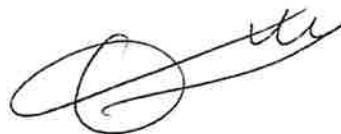
Après avoir entendu l'exposé de Madame Edith LANDREAU, le conseil municipal décide :

ARTICLE UNIQUE. Autorise Madame Edith LANDREAU à signer, par délégation, la convention de partenariat avec la Maison de retraite publique La Durance, ainsi que tous les documents y afférents.

Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN



Commune de Noves – 13550

Conseil municipal du 11 mars 2025

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 26

Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de la convocation : 05/03/2025

DELIBERATION N°2025/43

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Georges JULLIEN, Maire.

Présents : Georges JULLIEN, Edith LANDREAU, Pierre FERRIER, Mireille MEYNAUD, Michel SEIGNOUR, Valérie COLOMBET, Laurent FABRE, Monia LILAMAND, Jean-Philippe MATECKI, Valérie CHARAVIN, Louis-Pierre FABRE, Robert ANASTASI, Yvan GINOUX, Serge TERNIER, Fabienne POZZETTO, Céline CASSAGNES, Marine CHABANNES-BELHAOUES, Daniel AZMY, Daniel FERRETTI, Christian REY, Edith VERNET, Patricia GONDTRAN, Nathalie BONAVVENTURE, Marine BRANTE, Serge LEVRARD, Christiane MAURIN

Absents excusés : Alain SUSSFELD procuration Georges JULLIEN, Pascale VILLAIN procuration Pierre FERRIER, Magali FROSSARD procuration Valérie CHARAVIN

Absent : //

Secrétaire de séance : Daniel FERRETTI

OBJET : RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU ROUGADOU

Monsieur Le Maire expose :

Conformément à l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Et en application de l'article 61 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et de l'article 2 du décret n° 2008-580 précité, l'assemblée peut décider de l'exonération partielle ou totale, temporaire ou définitive, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes lorsque la mise à disposition intervient entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché.

Un rapport annuel concernant les mises à disposition est transmis au Comité Social et Technique (CST) pour information.

Vu l'accord écrit de M. le Maire de Châteaurenard ;

Vu l'accord écrit de M. le Maire de Noves ;

Vu la délibération n°2021/95 en date du 14 juin 2021 portant sur la mise à disposition d'un fonctionnaire au Syndicat Intercommunal du ROUGADOU à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

SLOW

Afin d'effectuer tous les travaux d'élagage, d'entretien, de taille, de désherbage, depuis le 1^{er} janvier 2022, pour une durée indéterminée, pour y exercer à temps complet les fonctions d'adjoint technique en charge de l'entretien du massif forestier du ROUGADOU ;

Considérant que pendant la période de mise à disposition l'agent titulaire peut voir évoluer son grade en fonction de son ancienneté dans la filière technique et en catégorie C ;

Le Maire propose à l'assemblée :

Afin de permettre au Syndicat Intercommunal du ROUGADOU de continuer à ne plus supporter les charges et les salaires afférents à l'emploi d'un agent, d'exonérer totalement du remboursement des rémunérations et charges sociales afférentes à la mise à disposition d'un fonctionnaire titulaire de la filière technique en catégorie C, pour la totalité de la période de mise à disposition ;

Il est rappelé que le fonctionnaire est mis à disposition pour exercer les fonctions d'agent d'entretien du massif forestier du ROUGADOU à titre gracieux (*Article 61-1 II loi du 26 janvier 1984*).

La Commune de Noves ne versera plus en contrepartie de subvention chaque année au Syndicat Intercommunal du ROUGADOU.

Ces dispositions seront incluses dans la nouvelle convention de mise à disposition établie entre la mairie de NOVES et le Syndicat Intercommunal du ROUGADOU.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1. D'adopter la proposition de Monsieur le Maire.

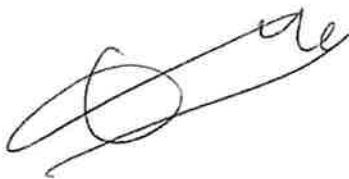
ARTICLE 2. D'abroger la délibération n°2021/95 en date du 14 juin 2021.

ARTICLE 3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention de mise à disposition.

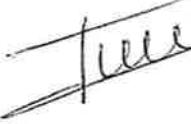
Vote : POUR unanimité

Noves, le 11 mars 2025.

Le secrétaire de séance
Daniel FERRETTI



Le Maire,
Georges JULLIEN



MAIRIE DE NOVES
13550